

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Le traité sur l'Espace économique européen (EEE) est entré en vigueur
le 1er janvier 1994**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Eperon, Lionel

Citations préféré

Eperon, Lionel 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Le traité sur l'Espace économique européen (EEE) est entré en vigueur le 1er janvier 1994, 1994*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 16.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec l'UE	1

Abréviations

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
EU	Europäische Union
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum

AELE	Association européenne de libre-échange
UE	Union européenne
EEE	l'Espace économique européen

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec l'UE

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 21.12.1994
LIONEL EPERON

Regroupant l'ensemble des pays membres de l'Union européenne (UE) ainsi que cinq des sept pays de l'AELE, **le traité sur l'Espace économique européen (EEE) est entré en vigueur le 1er janvier 1994**. Exclue de l'EEE en raison de la votation du 6 décembre 1992, la Suisse a cependant obtenu un statut d'observateur au sein de la Commission parlementaire mixte de l'EEE. Cette instance consultative, qui a été constituée en début d'année, a pour but de favoriser le fonctionnement et le développement de l'EEE. En raison de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, puis de la Suède à l'Union européenne, la portée du traité sur l'EEE a cependant singulièrement diminué. Réunis en fin d'année, les ministres des affaires étrangères des 17 pays y participant ont néanmoins réaffirmé leur volonté de coopérer au sein du plus grand marché intégré du monde. Les effectifs de son secrétariat bruxellois seront toutefois réduits.¹

1) Presse des 3.1 et 25.1.94; JdG et NZZ, 21.12.94.